

FLUXYS



FLUXYS BELGIUM

Société anonyme

Avenue des Arts 31 - 1040 Bruxelles
TVA BE 0402 954 628
RPM Bruxelles

PROCURATION

Assemblée générale ordinaire de Fluxys Belgium SA (la **Société**) du 10 mai 2016
(à partir de 14 heures 30)

Ce formulaire de procuration doit être communiqué à la Société au plus tard le 4 mai 2016 à 17 heures (heure belge) par courrier ordinaire, par courrier électronique ou par fax, de la manière suivante :

(1) Envoi par courrier postal

L'original de ce formulaire signé sur support papier doit être envoyé à :

*Fluxys Belgium SA
Monsieur Sven De Cuyper
Avenue des Arts 31
1040 Bruxelles*

OU

(2) Envoi par courrier électronique

*Une copie de l'original signé de ce formulaire doit être envoyée à :
Monsieur Sven De Cuyper – email : sven.decuypere@fluxys.com
Tout envoi par courrier électronique doit être signé par signature électronique
conformément à la législation belge applicable*

OU

(3) Envoi par fax

*Une copie de l'original signé de ce formulaire doit être faxée à :
Monsieur Sven De Cuyper – numéro de fax : 00.32.2.282.70.94
Tout envoi par fax doit être accompagné d'un envoi par courrier ordinaire du document original.*

Le(la) soussigné(e) (nom et prénom / nom de la société) (le **Mandant**)

.....

Domicile / Siège social

.....

.....

Propriétaire de

--

nombre

actions dématérialisées (*)
actions nominatives (*)

de Fluxys Belgium SA

désigne comme mandataire la personne suivante (le **Mandataire**) :

Nom et prénom :

Domicile :

pour le/la représenter lors de l'Assemblée générale ordinaire de la Société qui se tiendra le 10 mai 2016 (à partir de 14 heures 30) au siège social de la Société (l'**Assemblée**) ou, en cas d'ajournement, à toute Assemblée générale ultérieure avec le même ordre du jour et pour voter comme suit sur chacune des propositions de décisions au nom du Mandant : (**)

(*) Veuillez biffer la mention inutile.

(**) Veuillez cocher la case de votre choix.

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE : DECISIONS SOUMISES A L'APPROBATION PAR LA MAJORITE DES VOTES EXPRIMES AU MOINS

1. Rapport de gestion du Conseil d'administration

Prise de connaissance du rapport de gestion du Conseil d'administration relatif à l'exercice social clôturé le 31 décembre 2015.

2. Rapport du commissaire

Prise de connaissance du rapport annuel du commissaire relatif à l'exercice social clôturé le 31 décembre 2015.

3. Communication des comptes annuels consolidés

Prise de connaissance des comptes annuels consolidés relatifs à l'exercice social clôturé le 31 décembre 2015, ainsi que du rapport de gestion du Conseil d'administration et du rapport du commissaire sur les comptes annuels consolidés.

4. Communication et approbation des comptes annuels statutaires et affectation du résultat

Prise de connaissance des comptes annuels statutaires relatifs à l'exercice social clôturé au 31 décembre 2015.

Propositions de décision : approuver les comptes annuels statutaires clôturés au 31 décembre 2015, en ce compris l'attribution aux 70.263.501 actions d'un dividende brut de 1,20 € par action, soit un dividende net de 0,876 € par action, ce montant provenant pour part du bénéfice de l'exercice social clôturé le 31 décembre 2015 et pour part des réserves disponibles et du résultat reporté de l'exercice précédent. Application de l'article 5 al. 4 pour l'action spécifique.

POUR		CONTRE		ABSTENTION	
------	--	--------	--	------------	--

5. Rapport de rémunération dans la Déclaration de Gouvernement d'Entreprise

Proposition de décision : approuver le rapport de rémunération relatif à l'exercice social clôturé le 31 décembre 2015 préparé conformément à l'article 96§3 du Code des sociétés.

POUR		CONTRE		ABSTENTION	
------	--	--------	--	------------	--

6. Décharge aux administrateurs

Proposition de décision : donner décharge aux administrateurs pour l'exécution de leur mandat pendant l'exercice 2015.

POUR		CONTRE		ABSTENTION	
------	--	--------	--	------------	--

7. Décharge au commissaire

Proposition de décision : donner décharge au commissaire pour l'exécution de son mandat pendant l'exercice 2015.

POUR		CONTRE		ABSTENTION	
------	--	--------	--	------------	--

8. Nominations statutaires

a. Renouvellement de mandats d'administrateurs

Proposition de décision : sur proposition du Conseil d'administration et après avis du Comité de nomination et de rémunération, renouveler pour une période de 6 ans le mandat d'administrateur de Monsieur Renaud Moens. Son mandat est rémunéré conformément aux principes arrêtés dans les statuts et la Charte de gouvernement d'entreprise et viendra à échéance à l'issue de l'Assemblée générale ordinaire de 2022.

POUR		CONTRE		ABSTENTION	
------	--	--------	--	------------	--

Proposition de décision : sur proposition du Conseil d'administration et après avis du Comité de nomination et de rémunération, renouveler pour une période de 1 an le mandat d'administrateur de Monsieur Christian Viaene. Son mandat est rémunéré conformément aux principes arrêtés dans les statuts et la Charte de gouvernement d'entreprise et viendra à échéance à l'issue de l'Assemblée générale ordinaire de 2017.

POUR		CONTRE		ABSTENTION	
------	--	--------	--	------------	--

b. Nomination d'administrateurs

Proposition de décision : sur proposition du Conseil d'administration et après avis du Comité de nomination et de rémunération, de nommer en qualité d'administrateur pour une période de 6 ans Monsieur Jos Ansoms. Son mandat est rémunéré conformément aux principes arrêtés dans les statuts et la Charte de gouvernement d'entreprise et viendra à échéance à l'issue de l'Assemblée générale ordinaire de 2022.

POUR		CONTRE		ABSTENTION	
------	--	--------	--	------------	--

Proposition de décision : sur proposition du Conseil d'administration et après avis du Comité de nomination et de rémunération, de nommer en qualité d'administrateur pour une période de 1 an Madame Nele Roobrouck. Son mandat est rémunéré conformément aux principes arrêtés dans les statuts et la Charte de gouvernement d'entreprise et viendra à échéance à l'issue de l'Assemblée générale ordinaire de 2017.

POUR		CONTRE		ABSTENTION	
------	--	--------	--	------------	--

c. Renouvellement du mandat du commissaire

Le mandat de Deloitte Réviseurs d'entreprises SC s.f.d. SCRL vient à échéance à l'issue de l'Assemblée générale ordinaire du 10 mai 2016. Le Comité d'audit a recommandé au Conseil d'administration la reconduction du mandat de commissaire exercé par Deloitte Réviseurs

d'entreprises SC s.f.d. SCRL pour une nouvelle période triennale et pour des honoraires non indexés de 120.100 €/an.

Proposition de décision : sur proposition du Conseil d'administration et après avis du Comité d'audit de renouveler pour une période de trois ans le mandat de Deloitte Réviseurs d'entreprises SC s.f.d. SCRL, représentée par Monsieur Jurgen Kesselaers. Ce mandat viendra à échéance à l'issue de l'Assemblée générale ordinaire de 2019.

POUR		CONTRE		ABSTENTION	
------	--	--------	--	------------	--

9. Émoluments du commissaire

Proposition de décision : de fixer les émoluments annuels du commissaire à un montant fixe de 120.100 €, non indexé, pour toute la durée de son mandat, qui viendra à échéance à l'issue de l'Assemblée générale ordinaire de 2019.

POUR		CONTRE		ABSTENTION	
------	--	--------	--	------------	--

Si le Mandant n'a pas indiqué d'instructions de vote concernant une ou plusieurs des propositions de décisions, le Mandataire votera en faveur de cette ou ces propositions.

*

Le Mandant déclare avoir été informé que, après la publication de la convocation à assister à l'Assemblée, un ou plusieurs actionnaires possédant ensemble une participation d'au moins 3 % du capital social de la Société peuvent requérir l'inscription de **nouveaux sujets** à l'ordre du jour de l'Assemblée ou de **nouvelles propositions de décisions** concernant des sujets inscrits ou à inscrire à cet ordre du jour. La Société publiera au plus tard le 25 avril 2016 un ordre du jour modifié si de nouveaux sujets ou propositions de décisions à inscrire à l'ordre du jour de l'Assemblée lui sont valablement parvenus. Dans ce cas, la Société mettra également à la disposition des actionnaires un nouveau formulaire de procuration incluant ces nouveaux sujets ou propositions de décisions, et les règles énoncées ci-après seront alors applicables :

- (a) si la présente procuration a été valablement communiquée à la Société avant la publication de l'ordre du jour modifié de l'Assemblée, cette procuration restera valable pour ce qui concerne les sujets à l'ordre du jour de l'Assemblée qui étaient mentionnés initialement dans la convocation à assister à l'Assemblée ;
- (b) si la Société a publié un ordre du jour modifié qui comporte une ou plusieurs **nouvelles propositions de décisions** sur des sujets inscrits initialement à cet ordre du jour, la loi autorise le Mandataire à s'écarter lors de l'Assemblée des éventuelles instructions de vote données initialement par le Mandant si, à l'estime du Mandataire, l'exécution de ces instructions risquerait de compromettre les intérêts du Mandant. Le Mandataire doit informer le Mandant s'il s'écarter de instructions de vote de ce dernier ;
- (c) si la Société a publié un ordre du jour modifié pour y inclure de **nouveaux sujets**, la loi impose que la présente procuration indique si le Mandataire est autorisé ou non à voter sur ces nouveaux sujets ou s'il doit s'abstenir.

Compte-tenu des indications données au point (c) ci-avant, le Mandant : (***)

autorise le Mandataire à voter sur le ou les nouveaux sujets qui seraient inscrits à l'ordre du jour de l'Assemblée

ou

donne instruction au Mandataire de s'abstenir de voter sur le ou les nouveaux sujets qui seraient inscrits à l'ordre du jour de l'Assemblée.

Si le Mandataire n'a coché aucune des deux cases ci-avant ou s'il a coché ces deux cases, le Mandataire devra s'abstenir de voter sur le ou les nouveaux sujets qui seraient inscrits à l'ordre du jour de l'Assemblée.

Cette procuration est irrévocable. Les actionnaires qui ont donné valablement procuration ne pourront plus voter à l'Assemblée en personne.

Fait à, le

Signature(s) : (****)

*(***) Veuillez cocher la case de votre choix.*

*(****) Les personnes morales doivent indiquer les nom, prénom et fonction des personnes qui signent la présente procuration en leur nom.*